

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mardi 02 mai 2022

Affichage :

Du jeudi 12 mai au
mercredi 13 juillet
2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent à partir de 21H30

M.Eric SOUQUET est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 02 mai 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

45-2022 - Ressources humaines : Mise à jour du tableau des effectifs - modification de l'intitulé des postes de Chargé d'accueil/Etat civil

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,
VU la délibération n°125-2003 créant un emploi d'agent administratif,
VU la délibération n° 26-2017 du Conseil Municipal en date du 27 février 2017 créant un emploi de Chargée d'accueil à temps non complet à raison de 31.5 heures hebdomadaires,
VU la délibération n°54-2017 mettant à jour le tableau des effectifs et modifiant les intitulés de poste,
VU la délibération n°92-2018 du 20/09/2018 modifiant la durée hebdomadaire du poste chargé d'accueil à temps non complet de 31.5/35ème à 28/35ème à compter du 1er octobre 2018,
VU l'avis du Comité Technique en date du 17 mars 2022,
VU l'avis de la commission Ressources – Vie Economique en date du 27 avril 2022,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,
CONSIDERANT la réalité des missions exercées par les agents et la nécessité de modifier l'intitulé de certains postes afin d'être en correspondance avec ces missions,

Il est proposé la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Modification de l'intitulé des postes :

Ancien libellé	Nouveau libellé	Date d'effet
Chargé d'accueil / État civil	Chargé de l'accueil et de l'état-civil / assistant administratif de la vie associative	01/06/2022
Chargé d'accueil / État civil	Chargé d'accueil / État civil – Assistant administratif polyvalent	01/06/2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22/22 voix), les membres du conseil municipal décident :
DE MODIFIER l'intitulé des postes concernés avec effet au 1er juin 2022
DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

